

**FEDERATION REGIONALE DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES
NUISIBLES AUX CULTURES AUVERGNE (F.R.E.D.E.C.)**

Site de Marmilhat - BP 101 - 63370 LEMPDES

Tèl : 04.73.42.14.63 Fax : 04.73.42.16.61



**BILAN DE L'OPERATION DE COLLECTE DES PRODUITS
PHYTOSANITAIRES NON UTILISABLES
ORGANISEE LES 20 et 21 NOVEMBRE 2001
SUR LE BASSIN VERSANT PILOTE DU LUZERAY (ALLIER)**

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Agence de l'Eau Loire Bretagne
DIREN Auvergne - FNSE

Conseil Général de l'Allier
Conseil Régional d'Auvergne

Agriculteurs. Distributeurs. Industriels. Valorisation des déchets agricoles
(A.D.I.VALOR)
GROUPAMA
Crédit Agricole Centre France
Mutualité Sociale Agricole

LES PARTENAIRES TECHNIQUES

Chambre d'Agriculture Départementale de l'Allier
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Allier

UIPP
Ets DODAT
COOPACA

DRAF - SRPV
SYNGENTA
FREDEC AUVERGNE

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION : HISTORIQUE DU GROUPE PHYT'EAUVERGNE.....	1
2.	RAPPELS SUR LE BASSIN VERSANT DU LUZERAY	2
2.1.	GENERALITES	2
2.2.	POURQUOI EST –IL BASSIN VERSANT PILOTE POUR LE GROUPE PHYT'EAUVERGNE?	2
3.	DEROULEMENT DETAILLE DES OPERATIONS	3
3.1.	REALISATION DE L'ETUDE	3
3.2.	DEROULEMENT DE L'OPERATION DE COLLECTE DES PPNU.....	3
3.3.	LE PRESTATAIRE LABO SERVICE.....	4
4.	LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION	5
4.1.	COMMUNICATION PREALABLE.....	5
4.2.	COMMUNICATION PUBLICITAIRE	5
5.	REMARQUES SUR LA SECURITE DE L'OPERATION	6
6.	LES RESULTATS	7
6.1.	PARTICIPATION DES AGRICULTEURS	7
6.2.	QUANTITE DE PRODUITS COLLECTES ET NATURE DES PRODUITS DEPOSES	8
6.3.	COMPARAISON AVEC L'ESTIMATION PREALABLE DU GISEMENT	8
6.4.	COMMENTAIRES	9
7.	CONCLUSION ET PERSPECTIVES	10
8.	BILAN FINANCIER	11

PRESENTATION

Un produit Phytosanitaire est un produit que l'on applique sur les cultures pour assurer leur bon développement, un bon rendement et une bonne qualité sanitaire. Il doit obligatoirement être homologué pour être utilisé.

L'évolution de la législation, les problèmes liés à l'environnement ou encore la toxicité de certaines molécules entraînent de nouvelles mesures sur l'utilisation des matières actives contenues dans les produits phytosanitaires : des retraits d'homologation (ex : lindane), des restrictions d'usages (ex : atrazine), des limitations de doses (ex : diuron), un encadrement de leur commercialisation ou de leur usage (ex : aldicarbe, daminozide), des réglementations préfectorales sur l'utilisation de certaines matières actives comme c'est le cas pour l'atrazine dans certaines régions.

L'évolution de la gamme des produits, des pratiques phytosanitaires et de la réglementation concernant l'utilisation des produits sont en partie la cause de stockages de produits devenus obsolètes pour les agriculteurs au fil des années. Ce stockage accentue les risques de pollutions de l'environnement mais également les risques d'accidents pour les utilisateurs.

C'est pourquoi le Groupe Régional d'Action contre les Pollutions par les Produits Phytosanitaires PHYT'EAUVERGNE a décidé de lancer une opération de collecte et d'élimination des Produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU) sur le Bassin Versant Pilote de Luzeray dans le département de l'Allier.

Cette opération répondait non seulement à une demande motivée des agriculteurs, mais elle a également eu une fonction d'action de sensibilisation des agriculteurs :

- à la protection de la ressource en eau vis-à-vis des produits phytosanitaires ;
- à la protection des utilisateurs vis-à-vis des risques dus à la toxicité des produits.

Cette opération a eu lieu les 20 et 21 novembre 2001.

1. Introduction : historique du groupe Phyt'Eauvergne

Depuis plusieurs années, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité mènent des actions conjointes en matière de surveillance de la qualité de la ressource en eau.

Ainsi, une lettre circulaire du Ministère de l'Environnement du 17 avril 1996 demande aux services de l'Etat de renforcer la surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires et d'utiliser les outils d'aide à la décision.

Le Comité de liaison "eaux-produits phytosanitaires" a publié, le 19 juillet 1996, une lettre-circulaire concernant la mise en œuvre de plans d'action locaux selon un schéma de décision adapté aux situations locales, transmis aux Préfets de régions et de départements.

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié le 25 octobre 1996 une lettre circulaire, transmise aux Préfets de régions. Cette lettre circulaire concerne la mise en place d'un groupe de travail réunissant, autour du Service Régional de la Protection des Végétaux (SRPV), l'ensemble des organismes et acteurs de terrain concernés par la problématique de la qualité de l'eau vis à vis des produits phytosanitaires.

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (DERF et DGAL) a précisé par lettre circulaire le 12 novembre 1996 : le rôle actif des SRPV, la première phase du diagnostic local à conduire (mesures analytiques de la pollution des eaux de surface et souterraines) ainsi que l'expertise sur l'utilisation régionale des produits phytosanitaires.

Depuis octobre 1996, un chargé d'étude a été désigné à la DRAF – SRPV pour suivre la problématique de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires.

Un premier groupe de travail a été constitué, le Groupe PHYT'EAUVERGNE, composé de représentants de la DIREN, de la DRASS, et de la DRAF. Dans un second temps, les DDASS et les DDAF de l'Allier et du Puy-de-Dôme, et l'Agence de Bassin LOIRE-BRETAGNE ont rejoint ce groupe. La profession agricole était représentée par la Chambre Régionale d'Agriculture et des Chambres Départementales d'Agriculture de l'Allier et du Puy de Dôme.

En 2000, sur décision du groupe Plénier PHYT'EAUVERGNE, un Comité de Pilotage Scientifique et Technique a été constitué.

En 2001, les départements du Cantal et de la Haute Loire ont rejoint le Groupe.

Aujourd'hui, le Groupe Plénier est constitué d'une centaine de membres et le Comité de pilotage Technique et Scientifique d'une quarantaine de membres.

La première priorité de ce groupe de travail a été de mettre en place un réseau de surveillance de la qualité des eaux superficielles et souterraines par rapport aux produits phytosanitaires.

Parmi toutes les actions de ce groupe de travail, il a été décidé en 2001 de lancer une étude spécifique sur le Bassin Versant du Luzeray dans l'Allier comprenant différentes actions dont l'opération de collecte et d'élimination des Produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU).

Cette action était très attendue des agriculteurs du Luzeray, elle a eu lieu les 20 et 21 novembre 2001 et le présent rapport en fait un bilan.

2. Rappels sur le Bassin Versant du Luzeray

2.1. Généralités

Le Bassin Versant Pilote du Luzeray est situé sur le département de l'Allier (03) et représente une surface de 7820 ha.

L'occupation des sols de ce bassin versant est répartie de la façon suivante (source: résultat d'enquête – 1999) :

- 3100 ha en culture ;
- 2900 ha en prairie ;
- 1820 ha de bois, voies et zones urbanisées.

Les surfaces en grandes cultures occupent 40% de la surface totale du bassin versant. L'assolement de blé domine (500 ha) ainsi que celle de colza (370 ha).

Une centaine d'agriculteurs sont installés sur ce bassin versant.

Ce bassin est caractéristique de l'agriculture bourbonnaise, au niveau de l'assolement et des systèmes d'exploitation. C'est donc un bassin versant pilote permettant d'extrapoler cette opération au reste du département de l'Allier.

2.2. Pourquoi est-il bassin versant pilote pour le groupe Phyt'Eauvergne?

L'étude préalable intégrant l'outil de diagnostic de bassin versant, réalisée en 1998 par le Groupe Phyt'Eauvergne, a permis de déterminer le choix d'un bassin versant de référence en fonction de critères agricoles, hydrologiques et sociologiques : le bassin versant du Luzeray .

En effet, ce bassin versant est non seulement représentatif de l'agriculture bourbonnaise, mais il dispose d'un réseau hydrographique intéressant pour la surveillance de la qualité des eaux vis à vis des produits phytosanitaires et les agriculteurs du bassin versant se sont montrés motivés pour participer à des actions pilotes visant à la protection de l'eau.

Le groupe PHYT'EAUVERGNE a donc décidé de lancer une étude spécifique sur ce bassin versant. Il est alors devenu Bassin Versant Pilote où ont été mis en œuvre différents types d'actions: édition d'un bulletin technique agro-environnemental PHYT'EAU LUZERAY spécifique au désherbage des cultures (envoyé régulièrement à plus de 100 agriculteurs du bassin versant) et suite à une demande motivée des agriculteurs, un engagement dans la réalisation d'une opération de collecte des Produits Phytosanitaires Non Utilisables. Toutes ces actions font figures d'actions pilotes pour élaborer et expérimenter, des stratégies visant à améliorer la qualité des eaux notamment en matière de résidus «herbicides », famille chimique principalement détectée dans les eaux analysées.

3. Déroulement détaillé des opérations

3.1. Réalisation de l'étude

La FREDEC Auvergne a réalisé une étude bibliographique et organisationnelle poussée relative à la collecte de PPNU afin de mettre en place une opération qui soit en parfaite conformité avec la réglementation en vigueur.

Toutes les administrations et organismes concernés par ce type d'opérations (notamment ceux ayant déjà organisé ce type de collecte) ont été consultés.

Une recherche de prestataires agréés susceptibles d'effectuer la collecte, le transport et l'élimination de PPNU a été effectuée.

Un comité de pilotage de l'opération a été constitué avec la participation de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Allier, de la DDAF d'Allier, du Conseil Général d'Allier, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de l'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP), du Service de la Protection des Végétaux - DRAF, de la FREDEC Auvergne, des distributeurs DODAT et COOPACA, de DIREN, de l'ADEME, et des SICTOM Sud Allier et Nord Allier.

3.2. Déroulement de l'opération de collecte des PPNU

L'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP) est une structure qualifiée en matière de collecte des PPNU et qui projette de mettre en place un programme national pour ce type de collecte grâce à la nouvelle structure juridique créée en juillet 2001 : A.D.I.VALOR (Agriculteurs Distributeurs Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles).

L'opération de collecte de PPNU sur le bassin versant du Luzeray a suivi les recommandations de l'UIPP qui préconise une opération hivernale organisée chez les distributeurs (ce choix permettra d'être cohérent avec un éventuel programme national à venir).

L'opération s'est donc déroulée les 20 et 21 novembre 2001. Des photos de l'opérations sont présentées en **annexe 1**.

Les sites de collecte se situaient chez les distributeurs DODAT à La FERTE HAUTERIVE et COOPACA à TRETEAU ce qui a permis de bénéficier de leur statut d'installations classées permettant de respecter les règles de sécurité d'une telle opération. Il y a eu un jour de collecte par site.

L'entreprise LABO SERVICES du groupe TERIS a mis à disposition un chimiste pour s'occuper de la réception et du tri des produits. Ce prestataire a assuré l'ensemble de l'opération: collecte, transport et élimination des PPNU (voir annexe 1).

L'opération était conforme à la réglementation et les responsabilités civile et atteinte à l'environnement du Maître d'Ouvrage étaient couvertes par une assurance spécifique offerte par GROUPAMA .

Durant ces deux journées, les agriculteurs se sont rendus chez les distributeurs où ils ont été accueillis par le chimiste qui a fait la réception et le tri des produits, et par un technicien de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Allier. Ces 2 personnes étaient équipées de kits de sécurité, ce qui non seulement est obligatoire pour pouvoir manipuler les produits mais qui a également permis de sensibiliser les agriculteurs aux précautions à prendre lors de la manipulation des produits phytosanitaires.

Le technicien de la Chambre d'Agriculture avait pour rôle de renseigner, de sensibiliser à la protection de l'environnement et des utilisateurs de produits et d'aider à la réception et au tri des produits.

Un kit de sécurité a été remis à chacun des agriculteurs déposants. Ce kit comprenait une paire de gant offerte par la société SYNGENTA, ainsi qu'un masque (gaz et poussières), une combinaison et une paire de lunettes, financés en partie grâce à la participation de la MSA et GROUPAMA .

Tout au long de l'opération, un agent de la FREDEC a contrôlé le bon déroulement de l'opération et a délivré aux agriculteurs une attestation de dépôt des PPNU pour qu'ils soient en règle quand à la justification du devenir de leur produit.

L'entreprise de collecte a délivré un Bordereau de Suivi des Déchets (BSDI), par site de collecte et par catégorie de déchets, établi au nom de l'entreprise du site de collecte et cosigné par un responsable du site de collecte et par un représentant du Maître d'Ouvrage.

A la fin de chaque journée, l'entreprise agréée a remis le site en ordre. Le 21 novembre, le camion de collecte chargé des PPNU collectés s'est dirigé vers le site d'élimination.

3.3. Le prestataire LABO SERVICE

Pour réaliser ce type d'opération sur le département de l'Allier, les opérateurs effectuant la collecte, le transport et le traitement ont obligation d'être certifiés et agréés. Afin de simplifier l'organisation, des entreprises capables de fournir l'ensemble des prestations ont été consultées .

3 entreprises pouvant effectuer l'ensemble de l'opération avaient été consultées.

L'entreprise retenue, LABO SERVICE, a été choisie lors de la réunion du Comité de Pilotage de l'opération le 19 juillet 2001. Les critères de choix ont été les suivants:

- Sa conformité réglementaire ;
- Un maximum de sécurité proposé pour le transport (conditionnement en fûts de 200L homologués ADR) ;
- Son acceptation de produits non étiquetés ;
- Son expérience de ce type d'opération ;
- Son soutien technique assuré ;
- Sa proposition tarifaire .

4. La Campagne de Communication

Tous les documents diffusés, ainsi que les communiqués de presse relatifs à l'opération sont présentés en annexe 2.

Il y a eu 2 étapes essentielles à la communication de cette opération :

- La communication préalable avec information des agriculteurs pour les inciter à participer à l'opération;
- La communication postérieure à l'opération visant : à sensibiliser le public à la protection de la ressource en eau et des personnes vis à vis de l'utilisation des produits phytosanitaires, à valoriser les efforts des agriculteurs soucieux de leur environnement qui ont participé à l'opération, à faire valoir le soucis des financeurs de participer à des actions de protection de l'environnement et du public et à parler de l'opération à l'échelle départementale engagée pour fin 2002.

4.1. Communication préalable

Elle a été faite de la façon suivante :

- Envoie à chaque agriculteur du Luzeray d'un courrier explicatif avec une plaquette d'information et un questionnaire sur leurs stocks de PPNU. Pour inciter à répondre, il a été mis en place un système de bordereau d'autorisation de dépôt délivré aux agriculteurs répondant au questionnaire et disposant de stocks de PPNU;
- Une relance téléphonique a également été effectuée;
- La Chambre d'Agriculture et les entreprises DODAT et COOPACA ont participé à l'information directe, sur le terrain, des agriculteurs ;
- Des rappels de l'opération avec précision des dates d'opérations et des modalités ont été faits grâce au BULLETIN PHYT'EAU LUZERAY qui est régulièrement distribué aux agriculteurs;
- Un dernier rappel a été effectué par courrier spécifique quelques jours avant la date de l'opération, envoyé à chacun des agriculteurs avec un bon d'autorisation de dépôt faisant également office de bon de retrait pour un kit de sécurité offert gratuitement lors de l'opération.

4.2. Communication publicitaire

Cette communication, postérieure à l'opération, a été faite de la façon suivante :

- Lors de l'opération de collecte, des photos ont été faites;
- Un agent de communication de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Allier a été chargé de rédiger un dossier de presse ;

- La presse locale et spécialisée (La Montagne, L'Allier Agricole, Le Bourbonnais Rural...) ont été informées de l'opération et invitées à couvrir l'événement en compagnie de l'agent de communication. Les articles parus figurent en annexe 2;
- Le présent rapport sur le bilan de l'opération sera communiqué à toutes les administrations et organismes ayant participé à l'opération;
- Une lettre d'information sera envoyée à chaque commune du Bassin Versant du Luzeray.

5. Remarques sur la sécurité de l'opération

Afin de réaliser une opération bénéficiant d'un maximum de sécurité, les précautions suivantes ont été prises:

- Suivi des recommandations préconisées dans le guide «organiser une collecte de produits phytosanitaires non utilisables» édité par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agricultures en mai 2000.
- Choix des sites de collecte chez des distributeurs (DODAT et COOPACA) pour disposer d'une installation classée permettant de procéder à la collecte dans un local aéré, aménagé avec un sol étanche, aménagé de façon à pouvoir recueillir les produits répandus accidentellement et disposant du matériel nécessaire pour l'extinction d'incendies. Ces locaux disposent entre autres: d'un extincteur, de produits absorbants, d'un point d'eau à proximité et les consignes de sécurité précisant la conduite à tenir en cas d'incident affichées dans le local.
- Pas de stockage sur site : début de l'opération le matin du 20 novembre et évacuation des produits le soir du 21 novembre. Les heures d'autorisation de dépôt pour les agriculteurs, les jours d'opération, étaient de 9h à 12h et de 14h à 16h.
- L'entreprise retenue pour la collecte, le transport et l'élimination des produits (LABO SERVICE) a mis à disposition un chimiste habilité au tri des produits et cependant toute la durée de l'opération. Cette entreprise dispose d'une solide expérience pour ce type d'opération .
- Labo Service a mis à disposition sur site, du matériel de reconditionnement conforme à la réglementation ADR (arrêté du 5 décembre 1996 relatif au transport de marchandises dangereuse par route): des fûts plastiques étanches 200 litres à ouverture totale étiquetés (identification et pictogramme de danger) et homologués ADR, des absorbants (sacs de 100 litres de vermiculite), des étiquettes (étiquettes de danger, étiquettes vierges, étiquettes pré-imprimées), du matériel de préparation au transport (film plastique, palettes).
- Le chimiste a effectué le rangement et le nettoyage du site à la fin de chaque journée de collecte. Les produits absorbants souillés (répandus immédiatement sur les petites fuites de bidons apportés) ont été pris en charge et éliminés par Labo-Service .
- Labo-Service a fourni les BSDI nécessaires à l'accompagnement des déchets lors de leur prise en charge. Un BSDI a été émis par catégorie de déchet et par point de collecte.

- Une attestation de dépôt des produits a été délivrée à chaque agriculteur pour qu'il soit en règle quant à la justification du devenir de leur produit.
- Labo Service a effectué le transport des produits selon les normes européennes ADR. Le chauffeur était formé APTH.
- L'acheminement des produits s'est fait vers Labo-service, agréée pour effectuer ce type d'élimination, à GIVORS où ils seront regroupés par produits compatibles avant orientation vers la filière d'élimination finale suivant leur catégorie (Labo Service à GIVORS, TREDI en Isère ou SOLAMAT dans les Bouches du Rhône)

L'opération de collecte et d'élimination des Produits Phytosanitaires Non Utilisables pour les agriculteurs du Bassin Versant du LUZERAY a eu lieu dans le plus grand respect des conditions de sécurité nécessaires pour la protection de l'environnement et des individus.

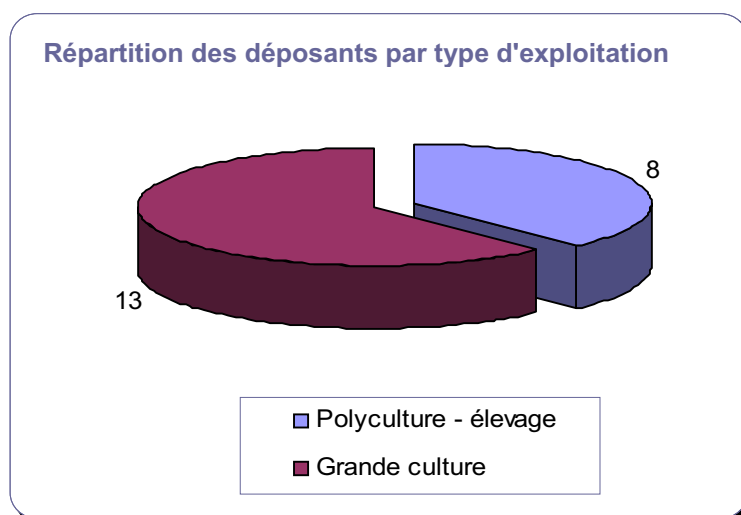
6. Les Résultats

6.1. Participation des agriculteurs

100 agriculteurs du bassin versant du Luzeray avaient été invités à déposer leurs PPNU sur l'un des 2 sites de collectes. **26 agriculteurs sont venus dont 20 ont effectivement déposé des PPNU**, les autres sont seulement venus chercher le kit de sécurité. 1 personne est venue alors qu'elle n'avait pas été contactée (extérieure au bassin versant).

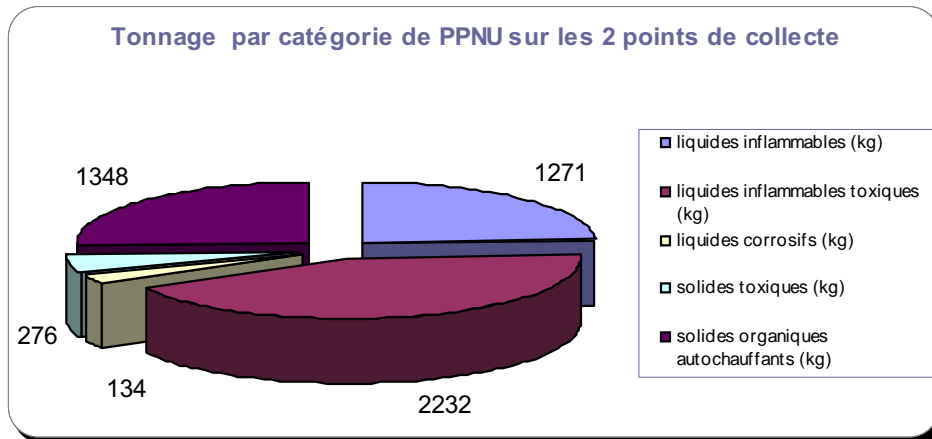
Sur les 100 agriculteurs concernés par l'opération, seulement 13 avaient répondu à l'enquête préalable et sur ces 13, 11 sont venus déposer des PPNU ou chercher leur kit de sécurité. 13 personnes sont donc venues sans avoir répondu à l'enquête préalable.

La répartition des déposants par type d'exploitation est la suivante:



6.2. Quantité de produits collectés et nature des produits déposés

La quantité totale de produits collectés après la dernière pesée est de **5,261 tonnes** de PPNU.
La répartition des PPNU par catégories est la suivante :



6.3. Comparaison avec l'estimation préalable du gisement

Rappel sur l'estimation préalable du tonnage :

Afin de pouvoir faire une bonne estimation du gisement de PPNU à récupérer, une enquête avait été envoyée à chaque agriculteur du Bassin Versant du Luzeray au mois de juin 2001 (107 enquêtes) et elle a été complétée par une relance téléphonique (50 appels) .

Les résultats avaient été les suivants :

- sur 107 enquêtés on a eu 13 réponses directes totalisant 667 kg à collecter (pour 9 personnes);
- sur 50 appels téléphoniques, 26 disaient ne pas avoir de PPNU, 7 se déclaraient intéressés mais ne pas avoir eu le temps de répondre, 11 informaient (fils, parents, maris, ect,) et 6 messages ont été laissés sur répondeurs. Suite à ces appels, 3 répondront ne pas avoir de PPNU et 1 en avoir 14 kg (ils sont comptabilisés dans les 13 réponses directes).

L'exploitation de cette enquête avait permis d'estimer à environ 2300 kg de PPNU à collecter pour les agriculteurs du bassin versant et à environ 2700 kg à récupérer chez les distributeurs, on avait donc estimé à 5 tonnes, le gisement de PPNU à collecter. Cette estimation était conforme aux ratios classiquement utilisés pour l'estimation des gisements de PPNU.

Comparaison avec le tonnage collecté :

L'estimation globale du gisement à collecter était de 5 tonnes et 5,261 tonnes ont été collectées.

Une estimation de la part de collecte pour les agriculteurs s'établissait à 44 % du tonnage total. Lors de la collecte, la part des agriculteurs a en réalité été estimée à 22% du tonnage collecté (estimation non basée sur une pesée réelle).

Concernant l'estimation des tonnages collectés, il est à noter :

- que les poids annoncés par les agriculteurs et les distributeurs lors de l'enquête étaient sous estimés par rapport au poids réels pesés lors de la collecte ;
- que lors de la collecte, les poids estimés à chaque dépôt se sont révélés inférieurs aux poids réels contrôlés lors de la pesée.

Le tableau figurant en annexe 3 présente le comparatif de l'enquête par rapport aux estimations lors de la collecte et par rapport à la pesée finale .

6.4. Commentaires

Cette opération pilote a permis de mieux connaître les comportements des agriculteurs par rapport à une opération de ce type, et d'avoir un retour d'expérience par rapport à l'enquête préalable.

Nous avons donc pu constater que :

- la majorité des agriculteurs ayant répondu à l'enquête préalable sont venus déposer leurs PPNU les jours de collecte ;
- 50 % d'agriculteurs supplémentaires à ceux ayant répondu à l'enquête ont participé à l'opération.
- l'annonce des quantités de PPNU à collecter par les agriculteurs et les distributeurs est sous estimée ;
- l'offre d'un kit de sécurité lors de l'opération a été une bonne motivation puisque certains se sont déplacés même s'ils n'avaient pas de PPNU à faire évacuer ;
- l'estimation des quantités est difficile et seule la pesée permet une bonne évaluation;
- il faut penser lors de l'évaluation des tonnages à collecter que les fûts de conditionnement seront comptabilisés dans le poids total final à éliminer (pour 5,261 tonnes de PPNU, on a utilisé 63 fûts de 200 litres).

7. Conclusion et perspectives

La collecte de PPNU sur le bassin versant pilote du Luzeray a été une bonne expérience de ce type d'opération. Elle a permis d'obtenir des précisions quant au type de PPNU et aux quantités qui sont stockées chez les agriculteurs du département de l'Allier.

Cette collecte a eu un écho auprès des autres agriculteurs du département qui ont manifesté leur intérêt pour ce type d'opération. C'est pourquoi la Chambre départementale d'Agriculture de l'ALLIER travaille à la mise en place d'une campagne de collecte et d'élimination des PPNU sur l'ensemble du département de l'Allier qui pourrait être réalisée courant 2002.

Par ailleurs cette campagne a permis de mieux cerner les besoins des agriculteurs face à l'élimination des produits phytosanitaires non utilisables, mais aussi d'autres types de déchets (emballages vides de produits phytosanitaires, bâches plastiques, déchets vétérinaires, etc.).

Cette opération a aussi été l'occasion de sensibiliser les agriculteurs à leur protection individuelle lors de l'utilisation des produits phytosanitaires.

8. Bilan Financier

BILAN FINANCIER TTC

<i>DEPENSES TTC</i>			<i>RECETTES TTC</i>		
FONCTIONNEMENT	▪ Personnel	48 168,78	AUTOFINANCEMENT	▪ Sur budget spécifique BV pilote du Luzeray	60 000
	▪ Fournitures bureau et communication	5 001,39		▪ Sur budget spécifique fonctionnement et frais de gestion du BV pilote du Luzeray	25 000
PLAN D'ACTION	▪ Labo Service + chimiste	9 089,58	AUTRES FINANCEMENTS	▪ A.D.I.VALOR (sur élimination)	31 368
	+ collecte et transport	22 425,00		▪ Agence de l'Eau Loire Bretagne	31 355,43
	+ élimination (5,261 tonnes)	62 736,23		▪ GROUPAMA (sur kits)	5 000
	▪ TGAP (60FHT/ t)	377,53		▪ CREDIT AGRICOLE	5 000
	▪ Kits sécurité	14 924,92		▪ MSA (sur kits)	5 000
	▪ Gants	<i>offerts Syngenta</i>			
	▪ Assurance	<i>offerte Groupama</i>			
TOTAL DEPENSES	162 723,43 F TTC		TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES	162 723,43 F TTC	

ANNEXE 1
Explicatif Labo Services et
PHOTOS DE L'OPERATION

ANNEXE 2

PLAQUETTES D'INFORMATION ET DOSSIER DE PRESSE

ANNEXE 3

**TABLEAU COMPARATIF DES RESULTATS
ENQUETE/COLLECTE**

COMMUNE DU DEPOSANT	TYPE D'ENQUÊTE *	Quantités Enquete (kg)	Estimation collecte (kg)
VARENNES SUR ALLIER	REPONDEUR		
TRETEAU			
ST GERAND DE VAUX	Par Téléphone	0	
TRETEAU	CONTACT		1
NEUILLY LE REAL	Par Téléphone	0	0
GOUISE	Par Téléphone	0	
GOUISE			
NEUILLY LE REAL	REPONDEUR		
NEUILLY LE REAL	Par Téléphone	0	
TRETEAU	REPONDU	0	
GOUISE	Par Téléphone	0	
BESSAY SUR ALLIER	REPONDU	75	113
MONTOLDRE	Par Téléphone	0	
NEUILLY LE REAL	Par Téléphone	0	5
TRETEAU	CONTACT		
ST GERAND DE VAUX	REPONDEUR		
GOUISE			
GOUISE	CONTACT		
VARENNES SUR ALLIER	Par Téléphone	0	
GOUISE	REPONDU	63	105
GOUISE	REPONDU	0	
ST GERAND DE VAUX	REPONDU	105	100
ST GERAND DE VAUX	Par Téléphone	0	
ST VOIR			
NEUILLY LE REAL			
NEUILLY LE REAL			
ST VOIR	Par Téléphone	0	
TRETEAU	REPONDU	0	7
NEUILLY LE REAL	Par Téléphone	0	
BESSAY SUR ALLIER			
NEUILLY LE REAL	CONTACT		
ST VOIR	REPONDEUR		
TRETEAU			
GOUISE	CONTACT		
ST VOIR	REPONDU	30	97
ST VOIR	REPONDU	75	
THIONNE			
ST VOIR			1
ST GERAND DE VAUX			
BESSAY SUR ALLIER			
MONTOLDRE			
NEUILLY LE REAL	CONTACT		0
NEUILLY LE REAL			
GOUISE	REPONDU	100	171
ST GERAND DE VAUX			
ST GERAND DE VAUX			
GOUISE			
ST VOIR	Par Téléphone	0	
NEUILLY LE REAL	REPONDEUR		
THIONNE	Par Téléphone	0	1,5
GOUISE	Par Téléphone	0	
TRETEAU	CONTACT		0
MONTOLDRE			
THIONNE			
ST VOIR			
ST GERAND DE VAUX			
TRETEAU	Par Téléphone	0	
TRETEAU	Par Téléphone	0	
TRETEAU	Par Téléphone	0	
MONTOLDRE	REPONDU	14	6
BESSAY SUR ALLIER	CONTACT		
TRETEAU	Par Téléphone	0	5
BESSAY SUR ALLIER	CONTACT		
BESSAY SUR ALLIER			
JALIGNY SUR BESBRE			
BESSAY SUR ALLIER			5
ST GERAND DE VAUX	Par Téléphone	0	
ST GERAND DE VAUX			
GOUISE			
ST VOIR	REPONDU	145	

NEUILLY LE REAL			
TRETEAU	REPONDEUR		
ST VOIR			
ST GERAND DE VAUX			
GOUISE			
MERCY			19
TRETEAU	Par Téléphone	0	
BESSAY SUR ALLIER			
TRETEAU	CONTACT		10
TRETEAU			
BESSAY SUR ALLIER			205
ST GERAND DE VAUX			
GOUISE			
GOUISE			
ST VOIR			3
BESSAY SUR ALLIER	Par Téléphone	0	
BESSAY SUR ALLIER	CONTACT		
BESSAY SUR ALLIER	CONTACT		
BESSAY SUR ALLIER	CONTACT		
GOUISE			
TRETEAU	Par Téléphone	0	
GOUISE			
NEUILLY LE REAL			
THIONNE			5
BESSAY SUR ALLIER	REPONDU	60	78
BESSAY SUR ALLIER			73
MONTOLDRE			
MONTOLDRE			
THIONNE			
BESSAY SUR ALLIER			0
BESSAY SUR ALLIER	CONTACT		
TRETEAU	Par Téléphone	0	
TRETEAU	Par Téléphone	0	
NORGES LA VILLE	REPONDU	0	0
NEUILLY LE REAL			0
NEUILLY LE REAL	Par Téléphone	0	
COOPACA	REPONDU	1450	1943
ETS DODAT	REPONDU	1200	1638
Déposant extérieur			1,5

Total enquête agri : 13 réponses	667 kg	
Total estimé 26 participants		1010,5 kg
Total estimé avec distributeurs et déposant extérieur		4591,5 kg
Total pesée réelle		5261 kg

*type d'enquête :

- Répondu : réponse par courrier ;
- Par téléphone : réponse par téléphone ;
- Contact : contact avec une personne qui devait informer l'intéressé ;
- Répondeur : un message avait été laissé sur répondeur.